

14 Juillet 2005

La Direction nous l'avait promis... Crozet Intérim l'a fait

Jamais au Dauphiné Libéré la gestion des salariés effectuant les remplacements n'a été d'un tel amateurisme et manque de sérieux.

La Direction nous avait annoncé « *vous allez voir ce que vous allez voir* », l'agence Crozet Intérim est sérieuse, responsable et elle possède une grande connaissance des contraintes de la presse. En résumé, plus jamais nous n'aurons des problèmes liés à la gestion de remplacements à PSE. Tout ceci bien entendu, dans le respect de la législation du travail et des droits des salariés.

La réalité a été bien différente. L'agence Crozet Intérim a démarré ses interventions à PSE avec des retards réguliers et systématiques dans la signature de contrats de travail. Nous avons alerté M. Iringer le 30 juin sur cette dérive, car cela avait été l'une des raisons de la titularisation de nombreux CDD il n'y a pas si longtemps. Malgré notre intervention rien ne s'est amélioré.

Bien au contraire, la situation s'est dégradée lorsque le 8 juillet en fin de service, une salariée intérimaire travaillant sans contrat depuis le 28 juin s'est vue annoncer verbalement, que ce n'était pas la peine de revenir le lendemain et ceci sans aucun avertissement préalable. La salariée a essayé vainement d'obtenir un écrit pour justifier sa « *fin de contrat anticipée* ». Tout ceci a été fait bien entendu avec un grand sourire et très poliment, car la formation dite « de ménagement » était passée par là.

La suite de cette affaire a été un ramassis de mensonges, de faux documents et d'une mauvaise foi sans précédent. L'agence Crozet pour justifier cette « *rupture de contrat anticipée* » à émis trois contrats antidatés et qui couvrent tous les trois la même période.

La Direction de PSE et l'encadrement du Pré-press ont inventé après coup et pour se justifier, une imaginaire deuxième période de formation pour cette salariée alors qu'aucun formateur n'avait été détaché pour la former dans cette seconde formation virtuelle et que tous ses collègues l'ont vu au travail et non pas en formation. De plus, dans le planning elle figure bien en production et non pas en formation. Après autant de fabulations, la Direction a rétorqué pour finir (*et sans rougir*), qu'en effet cette salariée n'était pas à la hauteur du travail qu'on lui demandait, comme si ce nouveau mensonge justifiait le non respect du Code du Travail et de la dignité des personnes... Nous l'affirmons : ceci est totalement faux, et le formateur du service en témoigne.

Rien n'est respecté. Aucune loi protégeant les travailleurs précaires des abus n'a été observée. L'agence Crozet Intérim s'est comportée en « patron voyou » et la direction de PSE agit en porte-parole.

Ces faits ont été constatés par l'Inspecteur du Travail qui, alerté par plusieurs intérimaires, a effectué un contrôle le mercredi 13 juillet en exigeant aussi la réintégration de la salariée.

Tout ceci nous fait déclarer :

- Nous ne cherchons pas à faire titulariser les intérimaires remplaçant les titulaires. Logiquement ils ne sont pas là pour rester, mais uniquement pour remplacer. Cependant ces salariés ont eux aussi des droits.
- Comme nous l'avons toujours fait, nous fournirons notre appui sans faille et notre conseil, à tout travailleur CDI, CDD ou intérimaire, qui cherchera à faire respecter ses droits bafoués.
- Le Code du Travail n'est pas respecté par Crozet Intérim ni par le Dauphiné Libéré qui porte l'entière responsabilité de cette situation. Nous le rappelons, la Direction de PSE était au courant de ces agissements depuis le 30 juin et elle aurait pu mettre fin si elle avait eu la volonté de le faire.
- Pour la Filpac-CGT l'application de la législation du travail n'est pas négociable. Elle est le socle commun garantissant les droits de tous les travailleurs en France. Accepter sa non application pour une catégorie des salariés aurait comme conséquence et à très court terme, de remettre en question les droits de toutes les autres catégories. De plus, en agissant de la sorte nous trahirions nos engagements les plus essentiels et notre raison d'être.
- Nous trouvons indigne le comportement de notre Direction et de tous ceux qui se sont prêtés aux mensonges et au traitement irrespectueux envers une salariée précaire. Au bout de 15 jours de mission elle a été « mise à la porte » sans aucun avertissement et ceci malgré l'engagement de trois mois pris par Crozet auprès des intérimaires. Comme si le préavis et les périodes d'essai n'étaient pas gravés dans la loi française et ne s'appliquaient pas à tous les travailleurs.
- Les mensonges et la campagne de dénigrement professionnel et personnel que cette salariée a subi uniquement parce qu'elle a défendu courageusement ses droits, doivent interpeller chaque Ouvrier du Livre de notre entreprise et provoquer notre sympathie, notre soutien et notre pleine solidarité.

POUR PLUS D'INFOS... <http://cgt.dl.free.fr>